New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Garderie Mélubulles Inc.	2019518	Le 05 février 2020
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie Mélubulles 2 Inc.		(506) 739-9264
Adresse		
45 avenue 31 ième Edmundston NB E3V 2R6		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		**Titre du poste**
Pascale Dumont-Levesque		Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de la routine quotidienne et des activités quotidiennes. *Ne pas oublier que les jeux à l'extérieur ont lieu pendant une heure au moins par période de quatre heures lorsque la majorité des enfants sont présents et si les conditions météorologiques le permettent. Sauf dans l'un des cas suivants : (i) le refroidissement éolien est inférieur à -20 °C, (ii) la température est inférieure à -20 °C

original signé par
Pascale Dumont-Levesque — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 05 février 2020 — Date

original signé par
Lucie Levesque — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 février 2020 — Date